



MINISTÈRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

*Le Ministre*

CAB OV/DGSO/PEGASE : D-19-032825

*Paris, le*

**30 MARS 2020**

Madame la Contrôleure Générale,

Par courrier du 15 juillet 2019, vous m'avez communiqué pour observations le rapport définitif concernant la visite du Centre Hospitalier de Blain en Loire-Atlantique qui s'est déroulée en juin 2018.

J'ai pris connaissance avec beaucoup d'attention de votre rapport dont je partage l'ensemble des constats et recommandations. Il constitue un outil dont mes services se sont saisis pour accompagner le Centre Hospitalier Spécialisé dans son évolution.

J'observe que cet établissement a développé un certain nombre de bonnes pratiques, en particulier la mise en place d'un service de prise en charge à domicile, que l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire souhaite d'ailleurs étendre à d'autres territoires, ainsi que la responsabilisation du patient sur son traitement.

Vos recommandations témoignent, en même temps, de la nécessité d'améliorer le fonctionnement de l'établissement en matière de liberté d'aller et venir des patients avec le nécessaire développement d'une politique de réduction du recours à l'isolement ainsi qu'à l'hospitalisation de patients en soins libres dans des unités fermées. Deux difficultés structurelles sont par ailleurs mises en exergue dans votre rapport, à savoir une sur-occupation des lits d'hospitalisation à temps plein qui ne cesse d'augmenter ainsi qu'une absence de lits pour accueillir des mineurs.

Un accompagnement spécifique a été mis en place par l'Agence régionale de santé auprès des équipes de cet établissement afin que l'ensemble de vos recommandations soient prises en compte. Ainsi, des actions sont en cours pour améliorer tant l'offre d'amont que d'aval afin de fluidifier les parcours, intégrant notamment l'ouverture d'une maison d'accueil spécialisée et d'habitats inclusifs. Elles visent par ailleurs à renforcer les ressources médicales dont ce territoire est peu pourvu.

Madame Adeline HAZAN  
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté  
16-18 quai de la Loire  
CS 70048  
75 921 PARIS CEDEX 19

Enfin, un plan d'action pluriannuel visant la pédopsychiatrie a été élaboré pour mettre en place des mesures concertées sur le département. Il est notamment prévu de renforcer temporairement les équipes d'infirmiers de liaison pour suivre les mineurs qui seraient hospitalisés dans le secteur adultes, en attendant l'ouverture d'une nouvelle unité départementale de pédopsychiatrie sur Saint-Nazaire.

Mes services veilleront à accompagner l'Agence régionale de santé et l'établissement dans leurs efforts pour garantir une prise en charge respectueuse de la dignité des patients.

Je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure Générale, l'expression de ma considération distinguée.

*Bien cordialement*



Olivier VERAN